



France Services
Proche de vous au quotidien

10 Place de l'Église
15270 Champs sur Tarentaine

Tél : 04 71 67 43 02

Ouvert 09h00/12h0 du mardi au samedi
13h15/16h30 le mardi

13h30/16h45 du mardi au vendredi

INFORMATIONS FRANCE SERVICES DE CHAMPS SUR TARENTAINE (source : services-publics.fr)

Parcoursup : à partir du 15 juillet, vous devrez classer vos vœux !

Un décret publié au *Journal officiel* fait évoluer les règles de la phase principale de Parcoursup, la plateforme de préinscription aux études post-bac. A partir du 15 juillet, les candidats qui sont encore sur listes d'attente d'établissements qu'ils ont sélectionnés devront classer leurs vœux par ordre de priorité, pour qu'ils soient conservés dans ces listes. Cette modification ne concerne pas la phase complémentaire des vœux de Parcoursup, ouverte depuis le 23 juin 2022.

Plus d'info : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15767?xtor=EPR-100>

Le crédit d'impôt pour un premier abonnement à un titre de presse prolongé jusqu'en 2023

Le crédit d'impôt pour un premier abonnement à un journal, à une publication périodique ou à un service de presse en ligne d'information politique et générale est reconduit jusqu'en 2023. Il s'applique aux versements effectués entre le 9 mai 2021 et le 31 décembre 2023, **pour une durée de 12 mois minimum. Désormais sous condition de ressources**, ce crédit d'impôt avait été établi pour soutenir le secteur de la presse particulièrement fragilisé par la crise sanitaire.

Plus d'info : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14885?xtor=EPR-100>

Les soldes d'été ont débuté le 22 juin

Les soldes d'été durent 4 semaines et se déroulent du mercredi 22 juin 2022 à 8h au mardi 19 juillet 2022 inclus dans l'ensemble des départements métropolitains sauf dans les Alpes-Maritimes et la Corse (2A et 2B).

Plus d'info : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15000?xtor=EPR-100>

Circuler à vélo : tout ce que vous devez savoir

Vous circulez déjà à vélo, ou vous avez décidé de vous lancer, mais que faut-il savoir pour rouler dans les règles ? *Service-Public.fr* répond dans ce dossier à toutes les questions pratiques que vous vous posez. Quelles sont les aides possibles ? Quels sont les équipements obligatoires ? Quelles sont les règles de circulation sur la voie publique ? Faut-il immatriculer un vélo électrique ? Comment protéger son vélo contre le vol ? Doit-on l'assurer ?

Plus d'info : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14331?xtor=EPR-100>

La fin des nouvelles chaudières au fioul ou au charbon à partir du 1er juillet 2022

Pour réduire l'émission de gaz à effet de serre, l'installation d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au fioul sera interdite à partir du 1^{er} juillet 2022, sauf en cas d'impossibilité d'usage d'autres sources d'énergie. Les appareils déjà installés pourront continuer d'être utilisés, entretenus et réparés, mais des aides financières allant jusqu'à 11 000 € sont prévues pour encourager leur remplacement. Un décret paru au *Journal officiel* le 6 janvier 2022 fixe ces nouvelles dispositions.

Plus d'info : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15413?xtor=EPR-100>